

Apprendre à la maison en cas de fermeture des écoles

Informations à l'intention des parents et des tuteurs

Si l'école de votre enfant doit fermer, elle communiquera avec les familles par les voies qu'elle utilise habituellement (par exemple par e-mail, SMS ou sites Web).

Si les écoles restent fermées pendant une période prolongée, l'école continuera à fournir des activités d'apprentissage que votre enfant fera à la maison, et elle communiquera avec vous au sujet de ses apprentissages.

Dans un grand nombre d'écoles à travers l'État, les enseignants proposent et dirigent déjà des activités d'apprentissage à l'aide d'outils en ligne. Certaines écoles pourront mettre en ligne un plus grand nombre ou la totalité des activités d'apprentissage de votre enfant. Dans ce cadre, des leçons en directes pourront être proposées. Si vous ou votre école ne disposez pas d'options numériques ou en ligne, l'école mettra en place des stratégies non numériques. Elle pourrait par exemple remettre à votre enfant des feuilles de travail, des manuels ou des clés USB contenant des feuilles de travail et des vidéos, ou les envoyer chez vous par la poste.

Les enseignants pourront également contacter les élèves par téléphone, en groupe ou individuellement.

La fiche d'information vous permettra de comprendre comment aider votre enfant à apprendre à la maison, notamment :

- Vos responsabilités – vous aurez certaines choses à faire pour aider votre enfant à apprendre à la maison, par exemple mettre un emploi du temps en place, trouver un espace calme et vous enquérir de ses progrès.
- Les responsabilités de votre enfant – votre enfant devra également suivre l'emploi du temps que vous aurez mis en place, et accomplir de son mieux les tâches attribuées par l'enseignant.
- Comment planifier sa journée – votre école doit vous donner des conseils et des directives sur ce que votre enfant doit faire pendant la journée.
- Surveiller son bien-être – vous devrez veiller à ce qu'il ou elle fasse des pauses, boive de l'eau et ne sente pas anxieux.se ou stressé.
- Communication – il importera de discuter régulièrement avec votre enfant sur ses apprentissages. Son enseignant et/ou l'école vous contacteront pour vous expliquer comment les joindre.
- Utilisation de la technologie et temps passé à l'écran – il sera essentiel de contrôler que votre enfant utilise la technologie en toute sécurité et de limiter le temps qu'il ou elle passera à l'écran.

Service d'interprète par téléphone

Pour plus d'informations, veuillez appeler le directeur ou la directrice de votre école. Si vous avez besoin d'un(e) interprète pour vous aider dans votre démarche, veuillez appeler le Service d'interprète par téléphone au 131 450 et demandez un(e) interprète dans votre langue. Ce service ne vous sera pas facturé.